MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 12/11/2025

ARRÊTÉ N°25/252 REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT

Route de Belpech

****

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **Madame SOLMY Corinne** sis 9 Place du Général de Gaulle, 09270 MAZÈRES, en date du 2 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre **la mise en place d'une benne ou remorque en vue de travaux et déménagement**, il est nécessaire de réglementer le stationnement au droit du **5 route de Belpech, *du lundi 17 novembre 2025 et ce pour une durée de 60 jours*** ;

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement sera interdit au numéro 5 route de Belpech, *du lundi 17 novembre 2025 et ce pour une durée de 60 jours*** comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les services de police de la Mairie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 06 novembre 2025.

Le **Maire**
Louis ***MARETTE***

MAIRIE DE MAZÈRES LA MAIN ARMÉE POUR TE SERVIR (Ariège)

MAZÈRES
La main armée pour te servir !

Le 06/11/2025
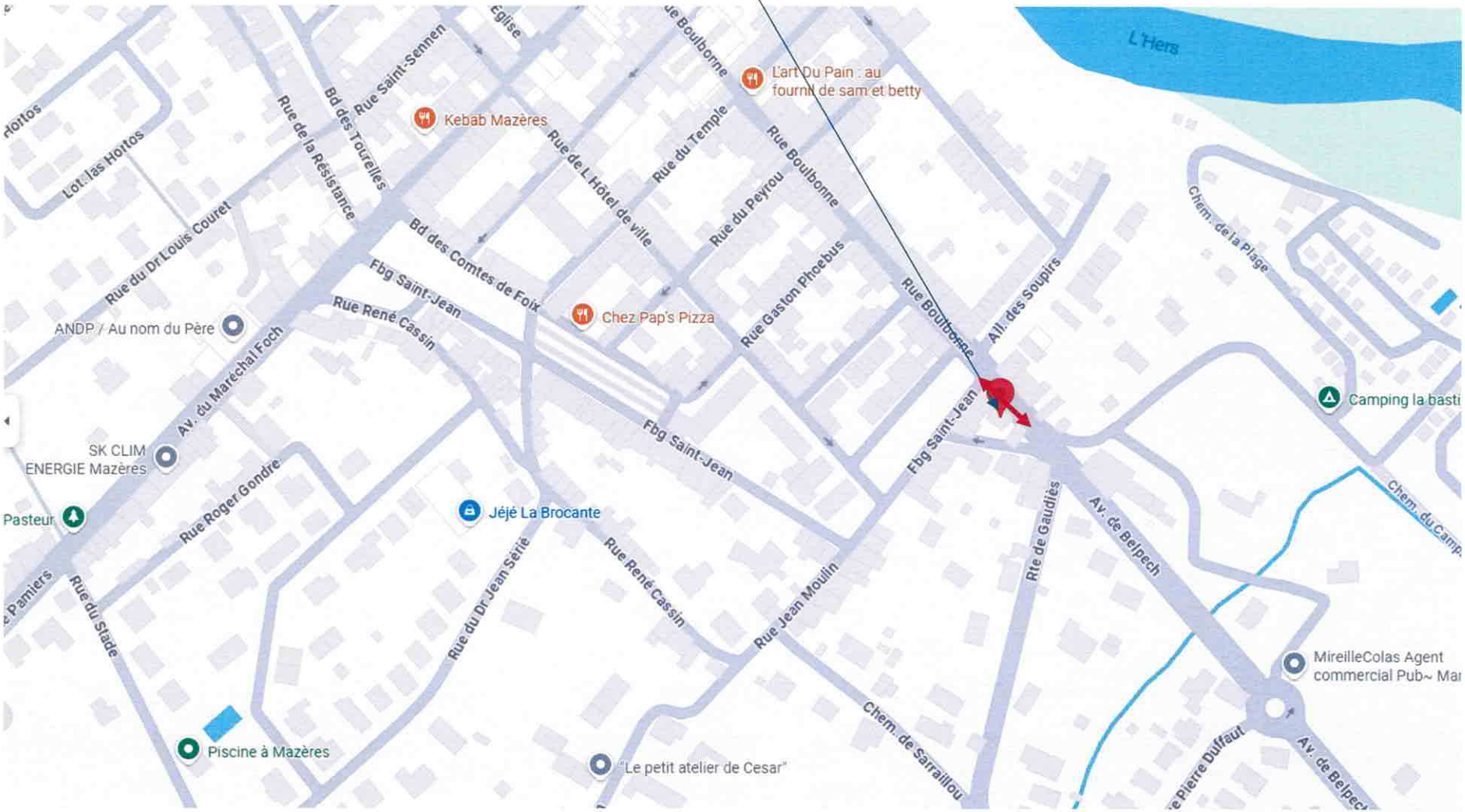
Annexe Arrêté 25/252